



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Commémoration du 95e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 11 novembre 2013

Discours de M. Bruno Delsol, préfet de la Corrèze

Mesdames et Messieurs,

Ce 11 novembre a une dimension particulière, car nous sommes à la veille des commémorations du centenaire et c'est pourquoi je souhaite vous en parler aujourd'hui.

Département « de l'arrière », la Corrèze n'en fut pas moins concernée.

La Corrèze contribua de manière conséquente à l'effort de guerre et au « prix du sang ».

Plus de 14 000 de ses soldats sont morts pour la France durant le conflit, soit 4,5 % de la population du département. Ces combattants, courageux, étaient de toutes conditions sociales. Près des deux tiers des victimes étaient des paysans. Sur les 173 instituteurs mobilisés au cours de la guerre, 95 furent tués. Le 100e régiment d'infanterie, en garnison à Tulle, perdit ainsi 1575 hommes et dut être intégralement reconstitué trois fois.

Le département accueillit de nombreux réfugiés originaires du Nord et de la Belgique ; ils étaient 6200 dès le mois de décembre 1914. De nombreux blessés y furent acheminés et soignés, notamment à l'hôpital auxiliaire n°11 installé au lycée de Tulle.

Beaucoup d'entre eux reposent toujours au cimetière du Puy Saint-Clair. Il y eut également de nombreux prisonniers allemands employés à des travaux de voirie communale ou de reboisement.

Enfin, et cela mérite d'être souligné, la population fit preuve d'une unité et d'une cohésion remarquable. De très nombreuses femmes assumèrent des responsabilités dans les champs et les usines, souvent seules et dans des conditions difficiles. Pour approvisionner dans les meilleurs délais l'Armée, nombre d'ouvriers travaillèrent à la manufacture d'armes de Tulle qui tournait à plein régime. Les cadences de travail y étaient intenses, les risques d'accidents non négligeables. La solidarité s'organisa aussi dans les « œuvres de guerre » et dans les « journées » (journée des hôpitaux de Tulle le 27 juin 1915, journée corrézienne le 28 mai 1916). Les instituteurs décidèrent par exemple de verser 20 % de leur traitement pour les victimes de guerre.

Comme l'a rappelé le Président de la République la semaine dernière, cet anniversaire doit être l'occasion de nous rassembler.

Il n'est pas une famille qui n'ait été directement ou indirectement touchée par cette guerre, au front comme à l'arrière. Pas une famille qui n'ait conservé le souvenir lointain d'un grand-père ou d'un arrière grand-père engagé sous les drapeaux.

Le Centenaire doit non seulement nous permettre de nous approprier pleinement cette histoire, mais aussi d'en tirer tous les enseignements. Car si la France fut victorieuse en ces heures difficiles, c'est parce qu'elle sut réunir ses forces de l'Union sacrée de 1914 aux ultimes combats de 1918, pour la défense du territoire et la victoire finale.

De nombreux projets vont voir le jour dans les prochains mois, et qui témoignent de la mobilisation des communes et des associations, pour entretenir la flamme du souvenir et approfondir la connaissance de toutes les dimensions du conflit.

Le Centenaire, avant même d'être officiellement lancé, s'est révélé être en Corrèze un immense succès. Des dizaines de lettres et projets nous sont parvenus dans le prolongement de la réunion du comité départemental du Centenaire il y a un an. Si deux de ces projets figurent déjà au programme national de commémorations –l'exposition André Mazeyrie au musée du Cloître et la Foire du Livre de Brive-, bien d'autres actions seront menées courant 2014 et ce jusqu'en 2018.

Je pense notamment aux conférences et expositions d'ores et déjà programmées et consacrées à l'aviateur Lucien Bossoutrot, à la mobilisation des six régiments corréziens, ou encore à l'engagement des femmes à l'arrière du front.

Ce programme est provisoire. D'autres initiatives viendront sans doute l'enrichir. Je vous invite à me faire savoir celles que vous voudriez inscrire au programme départemental. Nous en débattons au sein du comité départemental du centenaire que je compte réunir prochainement.

L'État, notamment à travers son Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), prendra toute sa part dans ces commémorations avec les associations d'anciens combattants. Il veillera à y associer un public aussi large que possible et à garantir l'étroite collaboration entre tous les partenaires.

Je vous remercie.